L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 30 SEPTEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

BONNE d'enfant.—On demande une bonne d'enfant (femme de couleur) au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.
28 sept—

A VENDRE.

A vendre.—Pour cause de départ, un restaurant bien situé et bien achalandé. S'adresser à A. Prados, jr, 21 Passage de la Bourse.
30 sept—2 sem.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Joséphine.
29sept—1m

A LOUER.

A LOUER—Maison No 116 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourgogne; deux étages, avec installations de gaz, chambre à bains, grande cour, porte cochère, etc.
Maison No 141 rue Douane, entre Bourbon et Dauphine, deux étages, gaz, etc.
A. & C. DENIS.
29sept 1m — No 104 rue du Canal.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Jardinier horticulteur, célibataire, connaissant la culture des fleurs et des légumes, demande de l'emploi dans une maison bourgeoise en ville ou aux environs. S'adresser C. S., 73 rue St. Pierre. 29sept—3t

UN Français très compétent, désire trouver de l'emploi comme jardinier, dans une maison bourgeoise. Bonnes références données. S'adresser coin St-Louis et Dauphine No 107.
29 sept—2 f

VOLÉ.—Un mulet a été volé samedi dans la nuit, couleur gris-noir, ayant 14 mètres et âgé de 5 ans avec une S sur une machoire. Une récompense de quinze piastres sera donnée à quiconque le ramènera à Arthur Zéringue. Luling P. O., paroisse St Charles.
27 sept—4f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,953—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Alexander, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30—5 9 oct

Succession de Mme Magdelina Wolfram.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 21,679—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Godfred Gaisser, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30—5 9oct

Succession de A. J. Gomila.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15 196—Division E—Attendu que Charles Macnell, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. J. Gomila, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30—oct 5 9

Succession de Philip Lauman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,111—Division B—Attendu que Mme Veuve Mary Eva Lauman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Lauman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—28—oct 4 7

Succession de Charles Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,092—Division C—Attendu que Anton Haller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Klein, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 sept—27, 30—oct 6.

Succession de Alice Moran, épouse de F. Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 18,784—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Lopez, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 sept—25 30—4 oct

Succession de George J. Flettrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 22,107.—Division D—Attendu que John Lorenz Flettrich a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George J. Flettrich décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 sept—25 30—oct 4

Succession de John B. Courct.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,075—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John F. Courct, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 sept—21 28—oct 2

Succession de Caroline Fusch, femme de Léon Ackerman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 20,622—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, Jr., administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 sept—21 25 30

AVIS AUX CREANCIERS.

W. M. Mayewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,310—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—5 9 oct

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S Benedict vs Keenan & Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,872—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Bellechasse, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, douze, treize, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de William Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt-neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée; et les susdits lots numéros douze à seize inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée de vingt pieds de large en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.

Etant la même propriété acquise par les défendeurs dans cette affaire de John Cuggy et Michael McQuade et de la succession de Bernard Finnan par plusieurs actes passés pardevant John F. Coffey, Andrew Hero Jr, et Omer J. Villeré, notaires en cette ville, respectivement, en dates du quatorzième jour de juillet 1875, et le premier jour de mai et le quatorzième et le ——— jours de juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—13,20,27—oct 4,11,15

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 OCT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.---Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à.........		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comprenant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.
EDITION QUOTIDIENNE.
Un an.......... $12 00
Six mois.......... 6 00
Trois mois.......... 3 00
Un mois.......... 1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.
Un an.......... $3 00
Six mois.......... 1 50
Quatre mois.......... 1 00
Trois mois.......... 75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des passagers ... ricains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des arrivées dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 CHARTRES 73

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurance HOPE —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: No 136 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:

Sur les risques d'incendie..........	$444,790 46	
Sur les risques de mer..........	52,169 42	
Sur les risques de rivière..........	38,061 04	
	$535,020 92	
A ajouter: Primes non acquises en 885..........	104,534 14—	$639,555 07
A ajouter: Intérêts et profits et pertes..........		19,883 09
		$659,438 16
A déduire:		
Pertes sur les risques d'incendie.	$241,492 06	
Pertes sur les risques de mer.....	30,195 14	
Pertes sur les risques de rivière..	8,793 41	
	$280,480 61	
Taxes..........	6,305 25	
Réassurances..........	21,796 81	
Primes remboursées..........	76,599 26	
Réfaction..........	81,402 52	
Commission..........	3,190 78	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses..........	45,180 76—	$514,955 99
		$144,482 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886.	12,500	
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887........	12,500 00	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées..........		18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886..		100,539 42
		$144,482 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques..........	23,316 67
Prêts sur nantissement..........	88,882 00
Effets pour primes..........	14,779 04
Billets à recevoir sur demande.....	27,958 43
Bons d'Etat..........	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions..........	16,491 84
Biens fonciers..........	4,698 59
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 50
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,048 07
Primes en voie de perception.....	116,785 59
En caisse..........	46,467 44
Total de l'actif..........	$401,982 17

—PASSIF.—

Capital..........	250,000 00
Fonds de réserve..........	70,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886..........	100,539 42
Pertes non réglées..........	18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887..........	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887,
M. T. DUCROS, Notaire, No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un fond dividende semi-annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de Situation Trimestriel DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

Département de Banque,
A la clôture des affaires le 30 juillet 1887.

ACTIF.

Propriété foncière.	$232,514 25	
Bons et actions.....	71,701 90	
Dette en suspens évaluée à..........	61,476 49	
Prêts et escomptes..	221,797 86—	$587,490 50
Prêts sur demande ..	36,408 00	
Change..........	42,950 74	
Chèques sur le Comptoir d'Echange ..	54,822 49	
Monnaie courante et espèces..........	142 216 26—	276,397 49
		$863,887 99

PASSIF.

Fonds Capital.....	$376,000 00	
Profits indivis.....	20,366 56	
		$396,366 56
Dividendes non payés..........	303 00	
Dû à des banques et des banquiers ..	122,303 13	
Dû aux déposants..	344,915 30—	467,521 43
		$863,887 99

Je jure solennellement que l'exposé qui précède est vrai et correct au mieux de ma croyance et de ma connaissance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé pardevant moi, ce 30 juillet 1887.
EDGAR GRIMA, Notaire.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessment comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enliassée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir; si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001.—Division C—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Dug, avocat, pour Mlle Annette Mourer.
Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et est incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens.
Ordonne que la dite demoiselle Annette Mourer soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 août—31 oc 10 t.

Académie de Charles Caron,

126 Rue des Remparts.

Cette institution dont le présent local ne suffit plus au nombre toujours croissant de ses élèves sera transférée le 1er octobre à l'adresse ci-dessus.
Un cours d'Espagnol est ajouté à ceux de Français et d'Anglais. 28 sept—1f

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $38,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLH WOERSTER, A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov.'86—1an—V&C

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.......... Président
J. H. OGLESBY.......... Vice-Président
CHAS. E. RICE.......... Secrétaire

Directeurs:
Joseph Bowling, Geo. W. Sentell, U. Marinoni, L. J. Reiss, Lucien Delery, R. F. W. Bachmann, Joseph Kahn, James T. Rodd, Chas M. Whitney, J. H. Oglesby, W. R. Lyman, Charles H. Dolsen, S. C. Conlon, Charles Newman, M. Gillis, Chas. E. Rice, D. R. Calder.

Voyez nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE ORLEANS, 14 janvier 1887.
Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES

Sur risques d'incendie..........	$375 475 85	
Sur risques de rivière	27,927 25	
Sur risques de mer...	4,855 54	
		$408 258 64
A ajouter primes non terminées de 1885..........		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886..........	$125,511 00	
Cancellations..........	49,320 46	
Réassurances..........	20,841 87	
Commissions et réfaction..........	58,709 81	
		$254 383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte...	$42 472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif.....	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû..........	4,415 46	
		58,083 13
Revenu net......		$332,662 63
A déduire, pertes payées—		
Incendie	$18[illegible] 01	
Rivières.	17 134 86	
Mer.....	601 90	
Total......	$204,476 77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, impressions, fournitures de bureau et annonces.	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville..........	11,069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886..........		28,000 00
Balance..........		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées..........		28,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant..........	$23,894 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi..........	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant.....	152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant..........	50,731 05
Billets à ordre, billets à primes, valant....	14,841 45
Bons des Etats-Unis, valeur du marché....	32,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché..........	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché..	357,012 00
Propriétés foncières, évaluées à..........	121,250 00
Créances en cours de collection et balance Caisse par agents....	63,905 62
Intérêts accrus sur actions et prêts....	4,415 46
Sauvetage dû, évalué à..........	1,000 00
Meubles de bureau....	3 000 00
	$894,215 76

PASSIF

Fonds Capital..........	$700,000 00
Primes non acquises.	125,511 22
Dividende non payée.	3,132 00
Pertes non payées....	28,687 71
Profits et pertes......	36,884 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Day,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Rodd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
B. F Eshleman,	W. H. Rotinger,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. T. Janin,	James Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
Britain.	Rich'd Milliken.

Premier Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCES —DITE— LOUISIANA INSURANCE CO. OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçues:		
Primes sur les incendies..........	$125,127 57	
Primes sur rivière.	1,338 68	
Primes sur mer....	790 65—	$127,256 90
A déduire:		
Réassurances......	1,995 01	
Réfactions et commissions..........	25,984 98—	27,979 99
		$99,276 91
A déduire:		
Pertes payées sur les incendies......	53,393 78	
Pertes payées sur les rivières......	729 17	
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées....	21,225 12	
Réclamations passées au compte des profits et pertes..........	468 06—	75,816 13
		$ 23,460 78
A ajouter intérêt..........		4,120 4[illegible]
		$ 27,581 2[illegible]
A déduire Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois..........		21,802 75
		$ 5,778 48
Réserve:		
Primes non acquises..........		$ 5,778 48
Capital..........		$161,350 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes..........		$1,995 12
Pour les risques non expirés....		5,778 48
	$138,358 60—	$138,358 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
L. M. GEX, Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce vingt-uniéme jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire, 136 rue Gravier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cigares, Cognac, whiskey, gin, Pendules, etc.

James L. Winter vs Mme Fannie Lehman, Lehman & Trois et Lehman & Trois, agents.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13,216—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 11 octobre 1887, à 10:30 heures a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un très grand lot de cigares fins de différentes marques, plusieurs barils de cognac, whiskey, gin de bonne qualité, plusieurs boîtes de whiskey-quinine; aussi, pendules, vitrines, miroirs et une variété d'autres articles, etc.
Conformément à un inventaire à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 sept—30—oct—4,8,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une buvette.

Jean Marie Cassagne vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,809—En vertu d'un ordre de vente, daté du 23 septembre 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 5 octobre 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local No 24 rue Bourbon, tout le contenu du dit local, consistant en comptoirs, étagères, miroirs, pendules, tables, chaises, etc.
Aussi, un lot de liqueurs assorties, vins, whisky, etc.
Conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24sept—24 29 oct1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Barou vs Jacob D. Machado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,875—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 229, borné par les rues Magazine, Camp, Berlin et Milan, désigné comme lot numéro trois et mesurant trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-pieds deux pouces, étant le même lot de terre que le défendeur a acquis de Mme Mary Winn par acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 28 août 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Pour du comptant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due, la somme de sept cent cinquante dollars avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le dit montant principal et intérêt, honoraires d'avocat, quatre dollars frais de copie de l'acte, dix 20|100 dollars frais d'assurance, les frais et charges du procès et vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement du billet à recevoir pour la somme de sept cent cinquante dollars tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé en date du 11 août 1884 et payable quatre ans après date et portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 11 août 1884 jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire relativement aux honoraires d'avocat etc.
3° La balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 août—30—sept 6 13 20 27—oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rosenthal Bros vs G. H. Rousset et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 894—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet désigné par le numéro municipal 412, bornée par les rues Esplanade, Lepage, Lopez, Washington et Gayoso, sur un devis de Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville, en date du 20 mars 1881, annexé à l'acte de vente passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, et dessous mentionné. La quelle portion de terre se compose des lots nombre six et dix et mesurent comme suit: quarante deux pieds trois pouces et trois lignes de façade rue Esplanade, vingt trois pieds huit pouces et deux lignes de façade rue Lepage, cent soixante huit pieds dix pouces et une ligne de façade rue Lopez, quatre vingt quinze pieds neuf pouces et quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Washington, et s'étendant vers la rue Gayoso, de là trente pieds sur une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade de là trente un pieds onze pouces et cinq lignes sur une ligne parallèle à la rue Washington et s'étendant vers la rue Lopez, de là cent dix huit pieds trois pouces et une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade ou le point de départ.
Propriété acquise par Mme Rousset, défenderesse, de Julien Claude par acte pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 30 janvier 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 13 20 27—4 8oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Meubles de valeur — Meubles de valeur N'ayant servi que quelque mois et aussi bons que neuf, dans l'affaire de Finley & Grant vs la compagnie dite Gerard's Rectilinear and Rotary Propeller and Engine Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,994—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 sept, 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 10.30 heure a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—
Un vaste lot de meubles de bureaux de valeur et coûteux, comprenant: bureaux, chaises recouvertes de cuir, chaises en osier, tables, bibliothèque, berceuses, porte chapeaux, lavabos, sideboard, miroir, trumeau, casiers, porte-musique, pendule, régulateur, un cheval et en ébène, un autre en chêne, aussi, un lit, matelat à ressorts, oreillers, lampes, tapis, (rug) de Smyrne, crachoirs, nattés, articles en ferblanc, garnitures de cheminée, tableaux, rideaux, gobelets, huiliers, etc., et d'autres objets trop nombreux à énumérer en détail, le tout tel que l'accuse un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 sept—21 27—oct 1, 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,55[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres), désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville, les dits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot numéro un formant l'encoignure des rues St-Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges appartenant.
Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintiff, comptant, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme d'un cent et vingt piastres
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.
Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.
L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et pas encore réclamée sur la dette du stock à savoir; soixante-dix-huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 août—30 sept 6 13 20 27 oct 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—William H. Stehle vs. ses créanciers—No 21,947 Division [illegible].—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William H. Stehle soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, No 5 Commercial Place en cette ville, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit William H. Stehle soient suspendues, et que Armand Pitié, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
13 sept—30 et 3 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Propriété sur la rue Jackson.

Succession de Lorenzia Richard, née Dugas, femme décédée de Joseph O Richard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,961.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur. — Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 13 septembre 1887, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Fulton et Rousseau, lequel lot de terre mesure 15 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces. Le tout conformément à un plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit d'un an en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date et toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente par O. Drouet, notaire.
14 sept—14,17,24—oct 1,8,15.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une buvette et résidence, No 187 rue Joséphine, coin Laurel.

Succession de George Faecher.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,828.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet.—LE VENDREDI, 7 octobre 1887, à 11 heures a. m., sur les lieux No 187 rue Joséphine, coin Laurel, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," date du 24 septembre 1887. Dossier No 21,828, dans la succession ci dessus, il sera vendu:
Un lot de meubles de maison et le contenu d'une buvette, d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de la susdite honorable cour.
Conditions—Comptant avant livraison.
27 sept—à date

Avis aux Créanciers. Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.," insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a été prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.
W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Agelasta,
F. Alpente,	A. Alriator,
Joseph Batt,	Joseph Brugers,
A. Bayhi & Co.,	Irr. I. Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell, administr'r,
B. Benjamin & Co,	A. Bedault & Co.,
Louis Balleu,	Bercier & De Smet,
L. Bebulet,	F. Belden,
J. Brandon,	F. Brees,
J. F. Bartholomay,	Louis Bauer,
Bonzio & Bro.,	B. Beltran,
C. Barth,	B. E. Bariado,
J. A. Bluffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Bellencie,	J. A. Berdusat,
Samuel Bandera,	Cemagerie & Lambert,
James D. Coleman,	F Calloway, agent,
Amadé Couturie,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller,
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Charuet,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Gallo,	P. Duchesne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Buiser Hart & Co,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co.,	A. De Sainte Gême,
S. Escudier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fluttes,	Foley, Conger & Co.,
J. J. Fernandes,	A. Fusch,
Fritz & Brauden,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Furste,	E. C. Feinour,
Ferber & Gonsenheim,	G. R. Finelay,
Mme Géot, Fournade,	Joseph Fugenheimer,
Joseph Gatzinger,	Generelly & Allex,
T. Gimbrelly,	A. Grouchy,
Isadore Gérand,	Fred Geed,
Goodenlow & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Gardel,
R. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	R. Herreo,
U. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Isman Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Juanasaud & Co,	J. J. Justiniani,
B. Jahrens,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Mullender,	Kendig & Co,
Dr E. Kunnemann,	Anatole Léaument,
Joseph Larrieu,	B. Laplace,
M. Lamason,	X. Lavnisson,
C. L'Hote & Co.,	La. Equit. Life Ins. Co,
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dubla,	Mme J. B. Leprete, Suc.,
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co,
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Montenue & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	R. Musgrove, agent,
P. Macoy,	C. M. Mangin,
J. G. Mourosc, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Massen, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Maillo,	Orville Mangay,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Bercille Nivette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Ollivier & Co,	H. D. Ogden exécuteur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swanson & Co,
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	B. Piffet,
P. Pous,	Planters Cotton Press
A. Quimfe Fils,	R. Rabasse,
E. Roger & Co.,	J. Reviere,
J. Strana,	Mme Anna Saren,
J. E. Sarrazin,	William Swoete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture
Strauss,	Assn.,
B. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Scot,	H. F. Starcken,
Smith & Ge,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co.,
D. H. Symart,	S. Seabury,
J. B. Sadlari Schuller,	J. J. Stewart, trésorier,
David Stewdt,	F. Soubiet,
Mme M. E.,	C. B. Singleton,
E. F. Schnicedorf,	Alfred Shaw,
H. N. Soria,	F. Samazeuth fils,
Nicholas Th,	K. A. Terrebonne,
A. Tesson,	S. M. Todd & Co,
Samuel M. Todd,	K. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Voratier,	Jas A. Vignaud,
Philip Velleria,	François Voitrin,
Phine Wagner,	Adolp Watz,
Wm. Whan, Succ de	L. A. Wiltz,
Wilkerson & Mosely,	James Wilson,
B. Wagener,	K. E. White,
M. L. Zell & Co.	M. A. Zonata & Co.

14 juin—15 4,21,28—juillet

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1887.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.
Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.
Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.
Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.
Le concours est ouvert à partir du 1er juin 1887 jusqu'au 25 février 1888, inclusivement.
Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.
Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.
Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.
Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.
Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.
La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.
Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.
Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.
Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.
Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.
Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.
Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.
Pour les femmes:
LA POÉSIE DE LAMARTINE.
Pour les hommes:
UN PROVERBE OU UNE COMÉDIE: la scène doit se passer en Louisiane.
Les manuscrits seront adressés au secrétaire.
Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 2346.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI 30 septembre 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 30 sept—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois jolis cottages faisant face aux rues Esplanade et Floride, vis-à-vis le champ de course du Nouveau Jockey Club.

Succession de Joseph Klar.

No 21,908 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale.—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74, rue St. Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent, en date du 8 septembre 1887, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite:
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade et Floride et la propriété Blanc sur un plan et un certificat de voyer de A. de Armas sous voyer de la ville, daté du 29 août 1887, annexé à l'inventaire de la succession de Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er septembre 1887 et registré en son bureau, lequel terrain mesure 34 pieds de façade rue Esplanade, par une première profondeur de 106 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne de division de la propriété Blanc et une seconde profondeur sur la même ligne de division, perpendiculaire à la rue Floride de 76 pieds 7 pouces et 7 lignes; et une première profondeur sur la limite du côté de la rue Mystère de 100 pieds ainsi qu'une seconde profondeur perpendiculaire à la rue Floride de 62 pieds 6 pouces, et 31 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations comprennent un élégant cottage en bois à un étage construit à distance de la rue et ayant une galerie de façade, 3 chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., et un petit jardin d'ornement devant la bâtisse.
2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, situé en arrière du lot décrit ci-dessus, désigné par la lettre "C" sur un plan mentionné ci-dessus, dressé par Arthur De Armas, et mesurant 68 pieds de face à la rue Floride, sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne de division de la propriété Blanc, et de 75 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Mystère et 72 pieds 9 pouces 5 lignes sur une ligne brisée, en largeur dans le fond.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage et attic, retiré de la rue et ayant galerie devant et derrière, 2 grandes chambres, 2 cabinets, cuisine, citernes, lieux d'aisance, poulailler, lavoir, etc., un très joli jardin avec de très belles fleurs sur le devant de la propriété, avant plusieurs orangers et autres arbres fruitiers.
3° Et un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent au lot "B" et l'allée figurant sur le plan ci-dessus mentionné, désigné par la lettre "D" sur le dit plan, et mesurant 34 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Esplanade sur une première profondeur sur la ligne du lot "B" de 133 pieds 4 pouces et une seconde profondeur sur la ligne de l'allée de 74 pieds sur la rue Floride sur la quelle rue le dit lot mesure 14 pieds deux pouces, et le dit lot a une profondeur sur la ligne de côté tournant à la rue Mystère allant de la rue Esplanade à la rue Floride de 189 pieds 2 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage très élégant, recouvert en ardoises, retiré de la rue, avec une jolie galerie devant et ayant 5 chambres en tout, cuisine, hangar, citerne, lieux d'aisance, grande cour, jardin devant, etc.
Les profondeurs mentionnées ci-dessus des lots A et D, incluent un morceau de terre de 49 pieds et 2 lignes de largeur ainsi qu'il est démontré sur les plans exposés à la Bourse d'Encan, lequel morceau a été acquis par le décédé par possession et pour cette raison le titre au dit morceau de terre ne sera pas garanti, mais sera aux risques des acquéreurs.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque sur la propriété vendue portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente devront être passés pardevant F. J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs, et renfermeront les clauses de garantie usuelles de 5 pour cent, frais d'avocat en cas de procédures et le transfert de la police d'assurance, etc. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs au dessus du prix d'adjudication.
10 sept—10, 17, 24—oct 1, 8, 15.

SIGNAUX D'INCENDIE

Boîtes.

2 Tchoupitoulas et Valmont.
[illegible] Harmonie et Laurel.
[illegible] Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelles.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 21
15 Poste de la Cie de Pompe No. 22.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Calliope.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 20 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Tr[illegible]
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Gired.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Gired et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Gired.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. à L. No 4, Basin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 [illegible]

SIXIÈME DISTRICT
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, et de l'Avenue de la Louisiane et rue Telédano.
4 Coin des rues Telédano et Magazine
5 Coin des rues Prytanée et Telédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Panisteu et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Loyola et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leontine.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois recouvert en ardoises. No 130 rue Port.
Le magasin et la résidence double, coin des rues Remparts et Port.

Succession de Francis Mahony, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 septembre, 1887. Dossier No 21,950, pour compte de la succession de Francis Mahony, décédé, il sera vendu à l'encan—

TROISIEME DISTRICT.

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 12, borné par les rues Port, Remparts, St-Claude et Lafayette, désigné par le No 11, et mesure 28 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage en bois recouvert en ardoises, retiré de la rue, connu comme le No 130 rue du Port et ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, un puits, etc.
2° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 11, borné par les rues Port, Remparts (anciennement Amour), St. Ferdinand et Bons Enfants, désigné par le No 1 et mesure 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 100 pieds, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent un magasin et résidence à double corps de logis recouverts en ardoises ayant environ 6 chambres, citerne, hangars, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.
Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
22 sept—22,25—oct 2,9,16,22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Magasin et Résidence en briques à deux étages, RECOUVERT EN ARDOISES, No. 156 rue North Basin.

Succession de Frank Lacammera, décédé.

A l'Encan—Pour du Comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour actuellement en congé, date le 19 septembre 1887, dossier No 2[illegible],809, pour le compte de la succession de Frank Lacammera, décédé, il sera vendu à l'encan—

DEUXIEME DISTRICT.

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Basin, Remparts, Toulouse et St Pierre, laquelle portion de terre est composée de tout le lot No 21 et une portion du lot No 12 adjacente au fond, lequel lot No 21 mesure 20 pieds de face sur la rue North Basin, sur une profondeur de 60 pieds et la portion du lot No 12 est en arrière du lot No 21 et mesure 20 pieds de large sur l'arrière du lot No 21 sur une profondeur de 12 pieds 3 pouces toutes mesure française et entre lignes parallèles, faisant un total comme mesure de 20 pieds de face sur une profondeur de 72 pieds 3 pouces mesure française, d'après un plan à l'endroit de la vente.
Des améliorations comprennent un magasin et une résidence en briques à deux étages recouverte en ardoises, avec un magasin et une salle et 3 chambres au dessus, citerne, hydrant, etc., et valant $10 ou $15 par mois.
Conditions—Comptant en passant le titre: 20 pour cent payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
22sept—22 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Dumaine entre Remparts et St Claude.

Successions d'Auguste François Claire Paul, sa femme.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A même Cour actuellement absent sur un congé, date le 20 septembre, 1887 dossier No 21 885 pour compte des successions de Auguste François et Claire Paul, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan.

DEUXIEME DISTRICT.

Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, St Claude et Remparts, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 122 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations comprennent quelques hangars en bois, barrières, etc.
Conditions—Comptant en passant le titre, 20 pour cent payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22sept—22 25 oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois bâtisses en bois No 587 rue Bagatelle, entre Derbigny et Roman.

Succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 8 octobre 1887, à la Bourse d'Encan St-Charles, Nos. 72 et 74, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent sur un congé, date le 5 septembre 1887. Dossier No 21,845 pour le compte de la succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, anciennement Bagatelle, St. Antoine, Derbigny et Roman, anciennement Solidelle, mesurant 24 pieds 1 1/2 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 122 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, au pieds américain.
Les améliorations comprennent trois bâtisses en bois ayant 5 chambres, cuve, hangar, etc., loué à raison de $15 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres 20 pour cent sera requis sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes de 1887, en sus du prix de son enchère.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 sept—8,11,18,25—oct 2,8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epiceries, le contenu d'une buvette, liqueurs, meubles, comptes à recevoir, etc.

Succession de Francis Mahony, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—LUNDI, 3 octobre 1887, à 10 heures et demie A. M., au local au coin des rues Remparts et Port, dans le Troisième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 septembre 1887, Dossier No 21,950, pour le compte de la succession de Francis Mahony, décédé, à l'encan, il sera vendu—
Tout le contenu de la dite épicerie et buvette, meubles de maison et autres objets, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions comptant sur les lieux.
21 sept—21 25 30—au 3 oct

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—VENDREDI, 14 octobre 1887, à 2 heures P. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire de la succession d'Adolphe Elmer Bader. No 21,827 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Seize lots de terre, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Dorgenois, Conti et Rocheblave, numérotés de un à seize inclusivement. Les lots 1, 2, 3, 4, et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Les lots 6 et 7 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces sur la rue Dorgenois, sur une profondeur de 156 pieds entre lignes parallèles. Les lots 8, 9, 10, 11, et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13 mesure 12 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Conti et 132 pieds 6 pouces sur le côté qui touche au lot No 12, et 140 pieds 7 pouces 1 ligne sur l'autre côté, 61 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond. Les lots 14 et 15 mesurent 30 pieds sur la rue St-Louis et 132 pieds et 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 40 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis, 132 pieds 6 pouces sur le côté du lot 15, et 140 pieds 7 pouces et 1 ligne sur l'autre côté, et 1 pied et 5 lignes dans le fond. Le dit lot a une forme irrégulière, et les dits lots sont dans l'ilet No 50.
2° Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par la Promenade Carondelet et les rues Dorgenois, St Louis et Rocheblave, désignés comme les terrains 1 et 2. Le terrain mesure 12 pieds 11 pouces et 8 lignes rue Dorgenois; 150 pieds, 5 pouces et 3 lignes Promenade Carondelet; 150 pieds rue St-Louis et 25 pieds, 5 pouces 6 lignes sur l'autre limite. Le terrain 2 mesure 126 pieds 5 pouces et 5 lignes rue St-Louis; 143 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade Promenade Carondelet, 25 pieds, 5 pouces et 6 lignes sur la limite du côté du terrain No 4, et 37 pieds 6 pouces et 8 lignes sur la ligne de l'autre côté.
Le tout selon un plan de L. Surgi, voyer, daté du 31 décembre 1849 et déposé au bureau de O. B. Perr..., notaire.
Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant [illegible] Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur [illegible] compris les taxes dues en 1887.
11 sept—13 19,26—oct 3 10.

LEON QUEYROUZE
"GROCER" EN GROS.
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
87 RUE DECATUR.